VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 27 janvier 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, ~~Kévin PIRARD~~, Christian MATTART, ~~Françoise TARPATAKI~~, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

16. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Christian MATTART : *« Des stations de charge partagées pour voitures électriques à Andenne ? »*

Monsieur le Conseiller Christian MATTART interpelle le Collège comme suit :

*« **Des stations de charge partagées pour voitures électriques à Andenne ?***

Essence, diesel, hybride, plugin hybride, électrique, que choisir? Cette question, de nombreux automobilistes se la posent à l'heure d'acheter leur nouvelle voiture. En effet, le choix de la motorisation est, d'après les médias, la question numéro un pour la plupart des personnes qui envisagent d'acheter une nouvelle voiture.

Zones de basse émission, taxation contre les véhicules polluants, contribution à la lutte contre le changement climatique, les raisons sont nombreuses pour envisager une nouvelle motorisation,

D'après les données collectées par la fédération d'associations Transport & Environnement, d'ici à 2025, plus de 20% du volume de production de véhicules concernera des modèles à propulsion électrique. D'après le Bureau du plan, en 2030, 36% des véhicules seront partiellement ou totalement électriques. Si à peine 1,6% des véhicules neufs Immatriculés en 2019 étalent électriques, la part de ce mode de propulsion grimpera inexorablement.

Aujourd'hui, les véhicules électriques sont une solution pertinente pour les personnes qui font de petits trajets urbains. Pourtant, à moins d'avoir un garage avec une borne de charge personnelle, la plupart des habitants des villes et villages sont pratiquement contraints d'opter pour une autre motorisation vu le faible nombre de bornes de recharges disponibles en rue (la Belgique comporte actuellement 1,4 station de charge par 100 km de route, contre 29,3 aux Pays-Bas).

Comment faire pour que puissent se rencontrer l'offre et la demande de stations de charge pour véhicules électriques?

Il y a quelques années, l'AIEG avait joué un rôle de précurseur en installant une station de charge « ZeMo » sur le parking de l'Andenne Arena. L'initiative était louable, Mais dans la pratique, le faible nombre de bornes reste une contrainte. Il y a donc lieu de

rapprocher les stations de charge du domicile ou du lieu de travail des propriétaires de véhicules électriques si nous voulons réellement encourager l'émergence de ce type de carburant.

Notre assemblée vote régulièrement la création de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) à la demande des personnes intéressées. Ces emplacements, disposés à proximité du domicile des citoyens qui en ont le plus besoin, ne leur sont pas réservés. Ainsi ils bénéficient potentiellement à d'autres personnes de passage.

Ne pourrait-on pas envisager, sur le même principe, d'implanter une station de charge partagée à proximité du domicile des propriétaires de véhicules électriques qui en font la demande ? Tout comme les emplacements PMR, la station de charge ne bénéficierait pas uniquement au demandeur mais à l'ensemble des habitants du quartier concerné.

A défaut de pouvoir mettre en place ce type de solution à la demande, le collège ou l'AIEG prévoient-ils d'implanter ou de faire implanter une ou plusieurs stations de charge dans chaque entité de notre commune ?

De même, peut-être serait-il opportun de prévoir l'implantation de stations de charge publiques dans le plan de voirie des projets de construction de complexes immobiliers ?

Quelle est la position du collège communal à cet égard ? L'échevin de la transition, par ailleurs président de l'AIEG, peut-il nous en dire plus quant au soutien public d'Andenne en faveur du développement du parc automobile électrique ?

* * *

En réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Christian MATTART, Monsieur le Bourgmestre signale qu'en Belgique il n'existe pas de stations essence publiques et moins encore qui soient communales.

Dans ces matières, il appartient au secteur privé d'accepter d'investir et s'adapter.

A propos de la suggestion d'imposer dans les permis d'urbanisme pour les logements collectifs une borne de recharge électrique, ce projet est à l'étude afin d'évaluer les besoins et à partir de quel nombre de logements ce type d'installation serait obligatoire.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'à titre personnel il croit très fort aux véhicules électriques ou à pile à hydrogène mais que les solutions restent encore marginales et très onéreuses.

A titre d'exemple, Monsieur le Bourgmestre fait référence à un document établi par l'AIEG en ce qui concerne la fréquentation de sa borne de recharge électrique située dans le parking public de l'Andenne Arena.

Ainsi, le nombre de visites depuis le 1er janvier 2017 est malheureusement estimé à seulement 143 prises de charge sur 3 ans, soit moins de 3 par mois.

De même, la borne située à l'AIEG, rue des Marais, ne totalise qu'une trentaine de prises en 3 ans.

On constate donc hélas que la demande du public pour des bornes de recharge ouvertes est encore insignifiante.

Bien entendu, il est extrêmement difficile de quantifier le nombre de bornes de recharge à domicile à Andenne. Nous savons par contre que cela coûte cher et qu'il faut investir un minimum de 5.000 euros par borne, auxquels s'ajoute la tarification progressive du coût de l'électricité.

Sur ce point, on peut déplorer que les particuliers ne bénéficient pas du soutien du Gouvernement wallon à ce stade.

Cela étant, le Gouvernement wallon pourrait intervenir par décret en imposant des charges urbanistiques, ou impulser des partenariats avec le privé.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Bourgmestre conclut que disposer d'une borne de recharge électrique par village à Andenne, est aujourd'hui prématuré.

Monsieur Christian MATTART évoque la possibilité pour l'AIEG ou « ZeMo » de se substituer au secteur privé défaillant.

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, précise que l'AIEG, de par toutes les réformes du secteur énergétique, est un GRD et que l'intercommunale ne peut plus produire d'électricité que pour ses besoins particuliers.

D'autre part, « ZeMo », qui était autrefois une concession de service public, mettait des bornes de recharge gratuitement à disposition.

Désormais, c'est « Trans & Wall » qui intégrera les parts que l'AIEG avaient dans « ZeMo ».

Cependant, il n'entre pas dans les intentions de « Trans & Wall » de mettre gratuitement des bornes à disposition du public. Ces activités s'adresseront également au secteur privé.

A son estime, il convient d'y aller étape par étape, sur base d'études de faisabilité et de rapports de planification qui évalueront à prix coûtants les sites d'installation des bornes électriques ainsi que leur rentabilité.

Tous les intervenants conviennent qu'il s'agira de suivre cette thématique de près à l'avenir.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, LE BOURGMESTRE,

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX C. EERDEKENS